

Affaire suivie par : Pierre ROUSTIT
Tél : 05 47 30 53 34
Mél : pierre.roustit@gironde.gouv.fr

COMMISSION DE SUIVI DE SITE

COMPLEXE THERMIQUE DES HAUTS DE GARONNE – CENON

SÉANCE DU 26 juin 2025

Ouverture de la séance :

Le 26 juin 2025 à 14h00, s'est tenue une réunion de la Commission de suivi du site du complexe thermique des Hauts de Garonne de Cenon, sous la présidence de Monsieur Alain GUESDON, Adjoint au Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Gironde.

Membres de la Commission de suivi de site :

Ont participé à cette réunion :

Collège des collectivités territoriales :

- Madame Marie-Alice ESTERHAZY – Bordeaux Métropole

Collège des exploitants (société VALBOM) :

- Monsieur Thibaut DEJARDIN – Directeur de VALBOM
- Monsieur Patrick LAMBERT – Directeur de l'Unité Opérationnelle - Unité de Valorisation Energétique
- Madame Véronique PIOTON – Coordinatrice administrative
- Madame Marine SAINT-DENIS - Société BIOTOX - spécialiste des risques sanitaires et environnementaux

- Madame Agnès MARTY – Responsable Environnement Sud Ouest – VALBOM

Collège des riverains et associations :

Collège des administrations :

- Monsieur Alain GUESDON – Directeur Départementale Adjoint des Territoires et de la Mer – Président de la commission de suivi de site (en visioconférence)
- Monsieur Maël ARVEILER – Inspecteur de l'Environnement au sein de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Nouvelle – Aquitaine (Unité Départementale 33)
- Monsieur Georges DERVEAUX – Chef de l'Unité Départementale de Gironde au sein de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Nouvelle – Aquitaine
- Monsieur Pierre ROUSTIT – Service des Procédures Environnementales (Unité Prévention des Pollutions et des Nuisances)

Étaient excusés :

- Madame Aliénor DE PINDRAY – ARS
- Madame Colette GOUANELLE - SEPANSO Gironde

Ordre du Jour :

- I/ Présentation du rapport d'exploitation 2024 du Complexe Thermique des Hauts de Garonne
- II/ Bilan de l'inspection des installations classées
- III/ Questions diverses

I/ Présentation du rapport d'exploitation 2024 du Complexe Thermique des Hauts de Cenon

M. GUESDON, Adjoint au Directeur Départemental des Territoires et de la Mer et président de la commission, remercie les participants et donne la parole à Monsieur Thibaut DEJARDIN, directeur de VALBOM, pour la présentation du rapport d'activité de l'année 2024.

La délégation de service public de Bordeaux Métropole

Monsieur Thibaud DEJARDIN rappelle que la délégation de service public s'étend du 20 février 2020 jusqu'au 31 décembre 2027. Il précise qu'elle a d'abord concerné le site de Bègles avant de s'étendre au site de Cenon à compter du 1^{er} janvier 2021.

Il ajoute que, dans le cadre de cette nouvelle délégation, 54 M€ de travaux sont prévus en faveur de la performance environnementale.

Elle est aussi un vecteur d'innovation et d'insertion sociale et engage VALBOM dans une démarche de qualité avec l'obtention des cinq certifications ISO suivantes :

- 9001 : management de la qualité
- 14001 : management environnemental
- 50001 : performance énergétique
- 45001 : sécurité
- 55001 : gestion des actifs, gestion du patrimoine, maintenance

Concernant le réseau de chaleur urbain Hauts de Garonne Energie, il équivaut à 13 000 logements desservis, est composé de 70 % d'énergie renouvelable et de récupération et compte 25 km de réseau.

Monsieur DEJARDIN évoque les faits marquants pour l'année 2024 :

- O accident de travail sur Cenon ;
- Démarrage projet artistique sur la cheminée et les façades ;
- Remise en service des éco finisseurs de manière pérenne ;;
- Performances techniques exceptionnelles avec 133 000 tonnes incinérées ;
- 3 361 visiteurs dans les jardins Rêvé.

Les performances de l'Unité de Valorisation Energétique

Présentation des installations techniques

Monsieur Thibaut DEJARDIN, directeur de VALBOM, en présente les principales caractéristiques techniques :

- les deux fours de l'UVE ont une capacité de 138 000 tonnes de déchets par an.
- Les besoins en électricité de 13 000 équivalents logements sont assurés par la valorisation énergétique des déchets.
- l'UVE dispose d'un groupe turbo alternateur de 4,2Mw
- l'UVE dispose aussi d'un échangeur de 22Mw alimentant le réseau de chaleur exploité par la société Hauts de Garonne Energie (25 km de réseau actuellement, 35 km prévus en 2023). L'usine permet de récupérer 70 % d'énergie renouvelable et de récupération
- L'unité opérationnelle a été mise en service en 1987

Les chiffres clé pour 2024 :

- 132 983 tonnes de déchets valorisés énergétiquement ;
- 29,5 GWh d'électricité produite ;
- 107,5 GWh pour le réseau de chaleur urbain ;
- 27 840 tonnes de résidus envoyés en recyclage

Déchets valorisés

Monsieur Patrick LAMBERT, directeur de l'Unité Opérationnelle, annonce que le tonnage des déchets valorisés a augmenté par rapport à 2023 avec 132 983 tonnes de déchets valorisés.

29,5 GWh d'électricité ont été produits, 107,5 GWh pour le réseau de chaleur.

Il détaille ensuite l'origine des déchets :

- Bordeaux Métropole : 61,7% (déchets ménagers)
- SEMOCTOM : 11,7 %
- DAEND : 8,8 %
- COBAS : 9,2 %
- COBAN : 1,4 %
- La Médulienne : 1,4 %
- Médoc Estuaire : 3 %
- SICTOM: 0,3 %
- USTOM : 1,4 %

Monsieur LAMBERT ajoute que la disponibilité de l'UVE a été légèrement supérieure en 2024 par rapport à 2023.

Les performances énergétiques

Monsieur Patrick LAMBERT, directeur de l'Unité Opérationnelle, explique que le rendement énergétique de 2022 a atteint 74,5%. Cela représente une hausse de 5,8 % par rapport à 2023.

Il en analyse ensuite la répartition en termes d'énergies produites :

- l'énergie de l'UVE a été la source principale d'énergie thermique du réseau de chaleur des Hauts de Garonne à hauteur de 107,5 GWh injectés sur le réseau de chaleur urbain (+ 1% par rapport à 2023)
- Le groupe turbo alternateur a permis de produire 29,5 GWh d'électricité (+ 6,5 % par rapport à 2023) .

Monsieur Thibaut DEJARDIN ajoute à propos de la performance énergétique, que les installations de Bègles ne sont pas récentes et ne fonctionne pas sur les mêmes régimes que les installations de nouvelle génération (notamment en termes de pression et de température) qui ont des régimes de production optimum et des turbines plus puissantes. Les performances de l'UVE de Bègles qui fonctionne à 17 bars de pression sont déjà très bonnes.

La valorisation des déchets de combustion

Monsieur Patrick LAMBERT, directeur de l'Unité Opérationnelle, présente les trois types de déchets issus de la combustion :

- les mâchefers produits en 2024 représentent 27 841 tonnes valorisées en matériaux alternatifs de techniques routières (sous-couches). Cette valorisation se fait sur le site de la plate-forme interrégionale de valorisation des mâchefers BEDEMAT à Bédénac (Charente Maritime).
- 964 tonnes de PSR (sel) ont été valorisés dans l'industrie.
- 1979 tonnes de cendres ont été générées.

Georges DERVEAUX, chef de l'UD DREAL demande si les Mâchefers sont valorisés sur le département ? Qui est ce qui les consomme ?

Thibaud DEJARDIN indique qu'ils sont utilisés par EUROVIA ou des structures similaires. VALBOM garde un suivi de la valorisation des mâchefers produits et des chantiers sur lesquels ils sont utilisés. Tous les mâchefers ne sont pas forcément valorisés en Gironde.

Georges DERVEAUX précise sa question en demandant si il n'y a pas de soucis d'exutoire pour ces mâchefers ?

Thibaud DEJARDIN répond que cela de la consommation des entreprises de travaux publics et de leur activité. BEDEMAT qui traite les déchets peut les stocker en attendant leur utilisation.

Suivi environnemental

Analyse des rejets solides :

- Pour l'année 2024, la totalité des mâchefers est conforme en sortie des fours ;
- tous les lots sont valorisables en matériaux alternatifs en technique routière

Les analyses du sol

Monsieur Patrick LAMBERT, fait part aux membres de la commission des résultats conformes des analyses des sols.

Les dioxynes et furanes

Monsieur Patrick LAMBERT, directeur de l'Unité Opérationnelle, déclare que les mesures réalisées en continu ont montré des résultats conformes durant toute l'année à l'exception des mesures de juillet et septembre sur la ligne 2

Monsieur LAMBERT ajoute que la valeur limite d'émission a été baissée à 0,01 nanogrammes et que l'usine a enregistré une dépassement de cette valeur sur l'échantillon juillet. Ceci peut s'expliquer par un arrêté de la ligne avec un fonctionnement réduit du four. Les dioxynes et furanes sont favorisées par les phases froides.

Un autre dépassement a été constaté suite à des dysfonctionnements courts.

Monsieur Georges DERVEAUX demande si la valeur limite d'émission dépassée est celle mentionnée dans l'arrêté d'autorisation ?

Thibaut DEJARDIN indique que oui. Les analyses de dioxynes et furanes ne sont pas en continu donc prendre des actions correctives est plus compliqué.

La VLE étant ici très basse, elle est rapidement dépassée.

Georges DERVEAUX se questionne sur l'ambition peut être un peu trop élevée de cette VLE. Il est quand même souhaitable en terme réglementaire de respecter la valeur inscrite dans l'arrêté. Cela peut être l'objet d'un PV d'infraction si un tiers relevait ces dépassements.

Après il est important qu'il y ait un RETEX après chaque dépassement pour pouvoir l'expliquer.

Thibaut DEJARDIN indique qu'il est peut-être préférable d'avoir une ambition de ce niveau et de parfois la dépasser suite à un dysfonctionnement qu'avoir une VLE plus élevée. 10 mois sur 12 l'objectif est tenu.

Les rejets gazeux

Monsieur Patrick LAMBERT, directeur de l'Unité Opérationnelle, explique aux membres de la commission que les rejets gazeux sont mesurés semestriellement. Deux dépassements ont été enregistrés :

- un dépassement de 4,5 heures sur la ligne 1
- un dépassement de 2,5 heures sur la ligne 2

Monsieur Patrick LAMBERT ajoute que ces dépassements sont bien en-deçàs des 60 heures autorisées par l'arrêté ministériel.

Madame Marine SAINT-DENIS représentant la société BIO-TOX présente la campagne 2024 de la surveillance environnementale de l'UVE de Cenon :

Elle rappelle en préambule qu'en 2024, l'incinération représentait 2,1 % des émissions nationales.

La commune de CENON est densément peuplée et constituée de zones urbanisées et industrielles majoritaires et est proche de la rocade. Dans la zone de l'UVE, on recense d'autres activités et anciens sites industriels.

Concernant le plan de surveillance environnemental 2024, elle indique que depuis 2022 le choix est de réaliser des mesures de retombées dans 4 points exposés et 2 témoins, pendant 1 mois, 2 fois par an + une analyse des sols tous les 3 ans.

Des stations jauges ont donc été installées, les données météorologiques (vents) prises en compte.

Madame SAINT-DENIS poursuit en indiquant qu'il ressort de l'étude des jauge que :

- Pour les Dioxines et furanes, il y a une majorité détectés, les dépôts sont très faibles. Il y a peu de différences entre 2022 et 2024 dans les stations sous influence et peu ou pas exposées.
- Pour les métaux, les dépôts sont inférieurs aux valeurs de référence VLI, et en accord avec les moyennes urbaines (INERIS).

La répartition des métaux est variable suivant les points, et différente à l'émission en avril et octobre.

Le bilan conclut que les dépôts de dioxines et furanes et de métaux respectent les valeurs de référence. Les max ne concernent pas toujours les points les plus exposés.

L'impact des émissions de l'UVE n'est pas mis en évidence par ces mesures.

Thibaud DEJARDIN s'interroge sur le traitement des fumées qui a été amélioré sur l'usine et qui permet des rejets de fumées « plus propres » et dont on ne voit pas l'impact sur les retombées. Cela signifie peut être que l'usine n'a pas d'impact sur les retombées.

Marine SAINT-DENIS indique que si l'usine était la seule à émettre, cela serait le cas.

Autre réponse possible, il peut arriver que des mesures de jauge soient faites pendant l'arrêté d'usines et que cela n'ait aucun impact sur les retombées

Travaux 2024 et perspectives 2025

Monsieur Thibaut DEJARDIN, directeur de VALBOM, présente les travaux pour 2024

- Travaux d'entretien réalisés pendant les arrêts techniques sur les 2 lignes d'incinération, les communs et le GTA.

En 2025 sont prévus :

- La fin de la peinture de la cheminée
- L'ouverture de la salle de quart
- Abri motos
- Ponts bascules
- Audit Energétique

Demande externe

Un riverain a signalé du bruit en raison de l'alarme qui s'est déclenchée le 12/12/2024

Visites :

En 2024, 3 361 personnes ont participé aux visites du Jardin RêVé, 100 ateliers ont été organisés.

II/ Bilan de l'inspection des installations classées

Monsieur Maël ARVEILER, inspecteur des installations classées à la DREAL Nouvelle-Aquitaine, présente le bilan de l'inspection.

Cf présentation jointe en annexe.

III/ Questions diverses

Monsieur Alain GUESDON laisse la parole aux autres membres de la CSS présents.

Les problèmes liés aux explosions de protoxyde d'azote et des conséquences que cela peut avoir sur la sécurité des collaborateurs, sur le matériel.

Cela fait partie dorénavant des problèmes à prendre en compte pour l'exploitation de l'usine, VALBOM s'adapte. Cela est difficile à gérer. Il y a en moyenne 5 à 6 explosions par jour.

Clôture de la séance:

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence d'autres observations, Monsieur Alain GUESDON, Directeur Départemental adjoint des Territoires et de la Mer et président de la commission, remercie les participants pour la qualité de leurs présentations et clôture la séance à 15h15.

Cenon, le 20 octobre 2025

Le Président,



Alain GUESDON